



**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la directive UE  
No. 2015/830



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	1B858...	<b>Date de Révision:</b>	14/09/2018
	<b>Nom du produit:</b>	CARBOZINC 858 - A	<b>Remplace:</b>	26/02/2018
			<b>Numéro de version:</b>	2
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Conseillé contre: Veuillez vous reporter à la fiche technique.		
	<b>Autre composant(s):</b>	CARBOZINC 858 - B		
	<b>Rapport de mélange en volume PartA / PartB:</b>	3 / 1		
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
	<b>Importateur:</b>	StonCor Europe 9, Rue du Travail - 1400 Nivelles, Belgium		
	<b>Fabricant:</b>	Carboline Italia, S.p.a. Via Margherita Vigano' De Vizzi . n 77 20092 Cinisello Balsamo (MI) Italy		
		Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 02253751 Cinisello Balsamo, Italy		
	<b>Fiche de données de sécurité préparée par:</b>	Larsen, Beate - ehs@stoncor.com		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.) PPC +1 412 6816669 (Hors des U.S.A.) Centro Antiveleni di Roma +39 06 49978000 (CAV Policlinico Umberto I - Roma)(24h/24h) Emergenza ambientale +39 335-601 32 88 / +39 347-949 84 88 / +39 348-246 90 99 INRS: +33 ( 0)1-45-42-59-59		

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

#### Mentions de danger

Autres extensions de l'UE  
Liquide inflammable, catégorie 3  
Irritant pour la peau, catégorie 2

EUH205  
H226  
H315

Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Irritation oculaire, catégorie 2	H319
Danger pour le milieu aquatique, aiguë, catégorie 1	H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 1	H410

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Pictogramme(s) du produit



### Mention d'avertissement

Attention

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped, produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

#### Mentions de danger

Autres extensions de l'UE	EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger pour le milieu aquatique, aiguë, catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

## 2.3 Autres dangers

Aucune information.

### Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Substances Dangereuses

No.-CAS	No. EINECS	Dénomination CEE	%
7440-66-6	231-175-3	zinc en poudre (stabilisées)	75-100
25036-25-3	607-500-3	poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped	2.5-10
1330-20-7	215-535-7	xylène	2.5-10
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc	2.5-10
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	1.0-2.5

25068-38-6 500-033-5 produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) 1.0-2.5

<u>No.-CAS</u>	<u>REACH Reg No.</u>	<u>Pictogrammes CLP</u>	<u>Mention de danger CLP</u>	<u>Facteurs M</u>
7440-66-6	01-2119467174-37	GHS09	H400-410	1
25036-25-3		GHS07	H315-317-319	
1330-20-7	01-2119488216-32	GHS02-GHS07-GHS08	H226-304-312-315-319-332-335-373	
1314-13-2	01-2119463881-32	GHS09	H400-410	1
100-41-4	01-2119489370-35	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-332-373-412	
25068-38-6	01-2119456619-26	GHS07-GHS09	H315-317-319-411	

**Remarques:** No CAS 25068-38-6 identifié sous le numéro CAS 1675-54-3, numéro CE 216-823-5 sous enregistrement REACH

**Information supplémentaire:** Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques Générales:** Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**En cas d'inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

**En cas de contact avec la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**En cas d'ingestion:** Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux et la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

**Moyens d'extinction à NE PAS utiliser:** Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de **produits de combustion dangereux** va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

## 6.4 Référence à d'autres sections

**Instructions complémentaires:** Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Les personnes qui manipulent des produits de polyuréthane ou d'époxy doivent avoir suivi une formation spéciale selon les directives du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board). Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.  
**Conditions de stockage:** Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de liquides inflammables.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

# RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS  
(FR)

Nom	No.-CAS	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3
zinc en poudre (stabilisées)	7440-66-6				
poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped	25036-25-3				
xylène	1330-20-7	50	100	442	221
oxyde de zinc	1314-13-2				10
éthylbenzène	100-41-4	20	100	442	88.4
produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6				

Nom	No.-CAS	OEL Note
zinc en poudre (stabilisées)	7440-66-6	
poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped	25036-25-3	
xylène	1330-20-7	peau
oxyde de zinc	1314-13-2	

éthylbenzène 100-41-4 peau

produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen &lt;= 700) 25068-38-6

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelles

**Protection respiratoire:** Porter un appareil respiratoire isolant ou un appareil respiratoire à ventilation assisté durant les opérations de pulvérisation et de l'exposition à long terme. Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre. Lors de la mise en peinture de petites surfaces, application au rouleau ou au pinceau, porter une protection respiratoire avec filtre combiné (filtre à poussière et gaz, EN 141) : type de filtre à gaz A1 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).

**Protection des yeux:** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Écran facial, lunettes de sécurité à protection intégrale.

**Protection des mains:** Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile.

**AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Nom Chimique:

zinc en poudre (stabilisées)

**N° UE:**  
231-175-3

**No.-CAS:**  
7440-66-6

### DNELs - Dérivé sans effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation				5 mg/m3				2.5 mg/m3
Dermique				83 mg/kg bw/day				83 mg/kg bw/day

### PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	20.6 ug/l
Sédiments d'eau douce	118 mg/kg dwt
L'eau de mer	6.1 ug/l
Sédiments marins	56.5 mg/kg dwt
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	52 ug/l
sol (agricole)	35.6 mg/kg dwt
air	

**Nom Chimique:**

xylène

**N° UE:**

215-535-7

**No.-CAS:**

1330-20-7

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	289 mg/m <sup>3</sup>	289 mg/m <sup>3</sup>		77 mg/m <sup>3</sup>	174 mg/m <sup>3</sup>	174 mg/m <sup>3</sup>		14.8 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				180 mg/kg bw/day				108 mg/kg bw/day

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
L'eau de mer	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/L
sol (agricole)	2.31 mg/kg
air	

**Nom Chimique:**

oxyde de zinc

**N° UE:**

215-222-5

**No.-CAS:**

1314-13-2

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							0.83 mg/kg bw/day
Inhalation				5 mg/m <sup>3</sup>				2.5 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				87 mg/kg bw/day				87 mg/kg bw/day

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	20.6 ug/l
Sédiments d'eau douce	117 mg/kg dwt
L'eau de mer	6.1 ug/l
Sédiments marins	56.5 mg/kg dwt
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	52 ug/l
sol (agricole)	35.6 mg/kg dwt
air	

**Nom Chimique:**

éthylbenzène

**N° UE:**

202-849-4

**No.-CAS:**

100-41-4

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	293 mg/m <sup>3</sup> irritation (respiratory tract)	Low hazard (no threshold derived)		77 mg/m <sup>3</sup>				15 mg/m <sup>3</sup>
Dermique				180 mg/kg bw/day				

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	100 µg/L
Sédiments d'eau douce	13.7 mg/kg sediment dw
L'eau de mer	10 - 100 µg/L
Sédiments marins	1.37 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	2.68 mg/kg soil dw
air	

**Nom Chimique:**

produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen &lt;= 700)

**N° UE:**

500-033-5

**No.-CAS:**

25068-38-6

**DNELs - Dérivé sans effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							0.75 mg/kg bw/day
Inhalation		12.25 mg/m <sup>3</sup>		12.25 mg/m <sup>3</sup>				
Dermique		8.33 mg/kg bw/day		8.33 mg/kg bw/day		3.571 mg/kg bw/day		3.571 mg/kg bw/day

**PNEC's - Concentration prévisible sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.006 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.996 mg/L
L'eau de mer	0.0006 mg/l
Sédiments marins	0.0996 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	0.196 mg/kg
air	

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect:** Div. couleurs**Etat Physique** Liquide**Odeur** SOLVANT

Seuil d'odeur	Non determine
pH	non applicable
Point de fusion / point de congélation	Non determine
Point / intervalle d'ébullition (° C)	136 - 144
Point éclair, (°C)	26
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	1.0 - 8.0
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur	> 1 (air = 1)
Densité relative	Non determine
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	>432
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité	66400 - 86400 cps
Propriétés explosives	Non determine
Propriétés oxydantes	Non determine

## 9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l:	370
Grammes de COV par litre de produit de revêtement appliqué la norme ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.	
Densité (g/cm <sup>3</sup> )	3.40

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former comme :Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), les amines aliphatiques, aldéhydes. Fumées d'oxyde de zinc.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

LD50 Orale:	Aucune information disponible pour le produit lui-même, le produit n'a pas été testé.
Inhalation LC50:	Aucune information disponible pour le produit lui-même, le produit n'a pas été testé.



<b>Irritation:</b>	Irritant pour les yeux et la peau. Vapeur / brouillard peut irriter les voies respiratoires et les poumons.
<b>Corrosivité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Sensibilisation:</b>	Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
<b>Toxicité à doses répétées:</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition unique:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition répétée:</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger d'aspiration:</b>	Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Poussière / Brouillard DL50</u>
7440-66-6	zinc en poudre (stabilisées)	>2000 mg/kg oral, rat	Aucune information.	23 g/m <sup>3</sup> inhalation, other species than mammals	Aucune information.	>5.4 mg/L (4h, dust/mist, rat)
25036-25-3	poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped	>2000 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rat)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
1330-20-7	xylène	>2000 mg/kg (oral-rat)	1100 mg/kg (ATE dermal-rabbit)	11 mg/L (ATE inh/ vapour)	4500 ppmV (ATE inh -Gas)	1.5 mg/L (ATE inh/dust/mist)
1314-13-2	oxyde de zinc	5000 mg/kg, Rat	>2000 mg/kg, Rat	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
100-41-4	éthylbenzène	3500 mg/kg rat, oral	>20000 mg/kg bw (rabbit)	17.2 mg/L (rat/4h/ vapour); 4000 ppm, rat, 4h	10000 ppm	1.5 mg/L
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	5000 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal, rat M-F)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

#### Information supplémentaire:

Ce produit peut contenir du éthylbenzène lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Toute exposition chronique a été associée à divers effets neurotoxiques, notamment des lésions permanentes du cerveau. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Le produit est irritant pour les yeux et peut entraîner une sensibilisation du système respiratoire. L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons. Un contact répété de la peau avec le produit peut entraîner des irritations ou sensibilisations de la peau dues probablement à l'influence d'autres époxy.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité:**
- EC50 48hr (Daphnia):** Aucune information.
- IC50 72hr (algues):** Aucune information.
- LC50 96hr (poisson):** Aucune information.
- 12.2 Persistance et dégradabilité:** Aucune information.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information.
- 12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:** Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.
- 12.6 Autres effets néfastes:** Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
7440-66-6	zinc en poudre (stabilisées)	0.356 mg/L (Daphnia magna)	0.106 mg/L (EC50: Pseudokirchneriella subcapitata)	0.41 mg/L (Oncorhynchus mykiss); 0.238 mg/L (Pimephales promelas)
1330-20-7	xylène	165 mg/L (Daphnia magna 24h)	3 - 5 mg/L (Selenastrum sp.)	2 - 11 mg/L (Roccus saxatilis), 8.2 mg/L (Salmo gairdneri), 13.5 mg/L (Lepomis macrochirus), 21.0 mg/L (Pimephales promelas)
1314-13-2	oxyde de zinc	1 mg/L (Daphnia magna)	0.17 mg/L (EC50: Pseudokirchneriella subcapitata)	320 ppm (Lepomis macrochirus); 1.1 - 2.5 ppm (Oncorhynchus mykiss)
100-41-4	éthylbenzène	Aucune information.	Aucune information.	5.1 mg/L (Atlantic silverfish)
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	1.8 mg/l (Daphnia magna, EC50, 48h,static)	11 mg/l (Scenedesmus capricornutum, EC50r, 72h)	1.5 mg/L (Rainbow trout), 3.6 mg/L (fish)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Elimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

**Code Européen de déchets:** 08 01 11\*  
**Emballage Code de déchets:** 15 01 10

**RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports**

14.1	Numéro ONU	UN1263
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	PAINT (epoxy resin)
	Nom technique	non applicable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3
	Danger secondaire d'expédition	non applicable
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Dangers pour l'environnement	Marine Pollutant: YES (Zinc Powder, epoxy resin)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable
	No EmS:	F-E, <u>S-E</u>
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****REGLEMENTS NATIONAUX :**

Danemark - Numéro de code d'enregistrement du produit: Indisponible

Danemark - Numéro de code MAL: Indisponible

Danemark - Numéro de code MAL - Mélange: Indisponible

Suède - Numéro de code d'enregistrement du produit: Indisponible

Norvège - Numéro de code d'enregistrement du produit: Indisponible

Germany WGK Class: 2

Directive 2004/42/CE : Cat. A/j: 440 g/L

Soumis à la Directive 2012/18/CE (SEVESO III): P5c, E1

Sujet aux restrictions relatives aux produits ou aux substances contenu dans l'Annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006: Entrée 3, 40

Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977: Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.

Tableaux des maladies professionnelle concernés: N°4 bis : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.  
N°51 : Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants.  
N°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

**Annex XIV - Authorisation List:**

**No.-CAS**      **Dénomination CEE**

non applicable

**SVHC - Substances of very high concern (Candidate List):**

**No.-CAS**      **Dénomination CEE**

non applicable

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Refer to the appended Exposure Scenario Report for further chemical safety assessment information.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### MOTIF DE LA RÉVISION

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques. . .

### Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:  
 La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark;  
 Règlement n ° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;  
 Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);  
 Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

### Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme

N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.



## ANNEX: Exposure Scenario - Industrial Use

### 1B858...: CARBOZINC 858 - A

Exposure Scenario:	Industrial Use
Life cycle stages:	Use at Industrial sites
Sector of use:	SU0 - Autres
Process Category:	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8A - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
Environmental Release category(ies):	ERC5 - Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
Chemical Product category(ies):	PC9A - Revêtements et peintures, solvants, diluants

## Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Frequency and duration of use:  
General--Operational Conditions:  
General--Risk Management Measures:

Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 8 heures. On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau. Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166. Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.



### Type of activity or process

Preparation of material for application:	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
Preparation of material for application - indoor:	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

<b>Preparation of material for application - outdoor:</b>	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
<b>Roller, spreader, flow application:</b>	Lors de la mise en peinture de petites surfaces , application au rouleau ou au pinceau , porter une protection respiratoire avec filtre combiné ( filtre à poussière et gaz , EN 141) : type de filtre à gaz A1 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).
<b>Roller, spreader, flow application - indoor:</b>	Lors de la mise en peinture de petites surfaces , application au rouleau ou au pinceau , porter une protection respiratoire avec filtre combiné ( filtre à poussière et gaz , EN 141) : type de filtre à gaz A1 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).
<b>Roller, spreader, flow application - outdoor:</b>	Lors de la mise en peinture de petites surfaces , application au rouleau ou au pinceau , porter une protection respiratoire avec filtre combiné ( filtre à poussière et gaz , EN 141) : type de filtre à gaz A1 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).
<b>Spraying -- manual:</b>	Porter un appareil respiratoire isolant ou un appareil respiratoire à ventilation assisté durant les opérations de pulvérisation et de l'exposition à long terme.
<b>Spraying -- manual - indoor:</b>	Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre.
<b>Spraying -- manual - outdoor:</b>	Porter un appareil respiratoire isolant ou un appareil respiratoire à ventilation assisté durant les opérations de pulvérisation et de l'exposition à long terme.

### Control of Environmental Exposure

<b>Organizational measures to prevent / limit release from site:</b>	Collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Conditions and measures related to external treatment of waste for disposal:</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
<b>Conditions and Measures related to external recovery of waste:</b>	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Information supplémentaire

REACH Reg No.:	01-2119467174-37
REACH Reg No. when mixed with CARBOZINC 858 - B:	01-2119467174-37, 01-2119488216-32

Pour des informations complémentaires, voir section 13 de la FDS.



## ANNEX: Exposure Scenario - Professional Use

### 1B858...: CARBOZINC 858 - A

Exposure Scenario:	Professional Use
Life cycle stages:	Professional Workers
Sector of use:	SU0 - Autres
Process Category:	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8A - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
Environmental Release category(ies):	ERC8C - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8F - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
Chemical Product category(ies):	PC9A - Revêtements et peintures, solvants, diluants

## Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Frequency and duration of use:	Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 8 heures.
General--Operational Conditions:	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
General--Risk Management Measures:	Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau. Porter d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166. Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.



### Type of activity or process

Preparation of material for application:	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
Preparation of material for application - indoor:	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.



<b>Preparation of material for application - outdoor:</b>	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
<b>Roller, spreader, flow application:</b>	Lors de la mise en peinture de petites surfaces , application au rouleau ou au pinceau , porter une protection respiratoire avec filtre combiné ( filtre à poussière et gaz , EN 141) : type de filtre à gaz A1 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).
<b>Roller, spreader, flow application - indoor:</b>	Lors de la mise en peinture de petites surfaces , application au rouleau ou au pinceau , porter une protection respiratoire avec filtre combiné ( filtre à poussière et gaz , EN 141) : type de filtre à gaz A1 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).
<b>Roller, spreader, flow application - outdoor:</b>	Lors de la mise en peinture de petites surfaces , application au rouleau ou au pinceau , porter une protection respiratoire avec filtre combiné ( filtre à poussière et gaz , EN 141) : type de filtre à gaz A1 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).
<b>Spraying -- manual:</b>	Porter un appareil respiratoire isolant ou un appareil respiratoire à ventilation assisté durant les opérations de pulvérisation et de l'exposition à long terme.
<b>Spraying -- manual - indoor:</b>	Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre.
<b>Spraying -- manual - outdoor:</b>	Porter un appareil respiratoire isolant ou un appareil respiratoire à ventilation assisté durant les opérations de pulvérisation et de l'exposition à long terme.

### Control of Environmental Exposure

<b>Organizational measures to prevent / limit release from site:</b>	Collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Conditions and measures related to external treatment of waste for disposal:</b>	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
<b>Conditions and Measures related to external recovery of waste:</b>	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Information supplémentaire

REACH Reg No.:	01-2119467174-37
REACH Reg No. when mixed with CARBOZINC 858 - B:	01-2119467174-37, 01-2119488216-32

Pour des informations complémentaires, voir section 13 de la FDS.